

Les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation et leur organisation

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité « activités sports collectifs » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

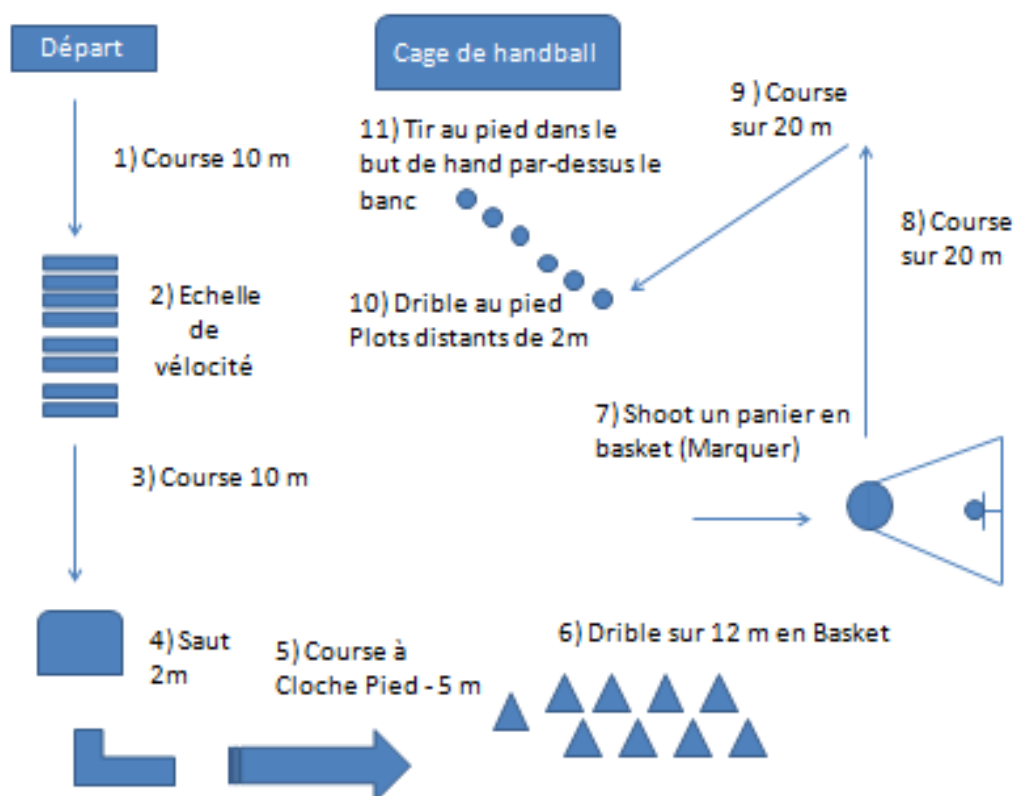
Dates des TEP :

1) Parcours d'habileté motrice

Epreuve d'habileté motrice permettant d'apprécier les qualités d'adresse, d'équilibre, de situation du corps dans l'espace et de résistance.

D'une durée maximale de 1'35 pour les hommes et de 2'05 pour les femmes.

Réalisation du parcours dans la durée maximale légale. Tout ou partie du parcours non respecté entraîne l'élimination du candidat. **A chaque faute pénalité de 5 secondes. Nombre de pénalités illimité.**

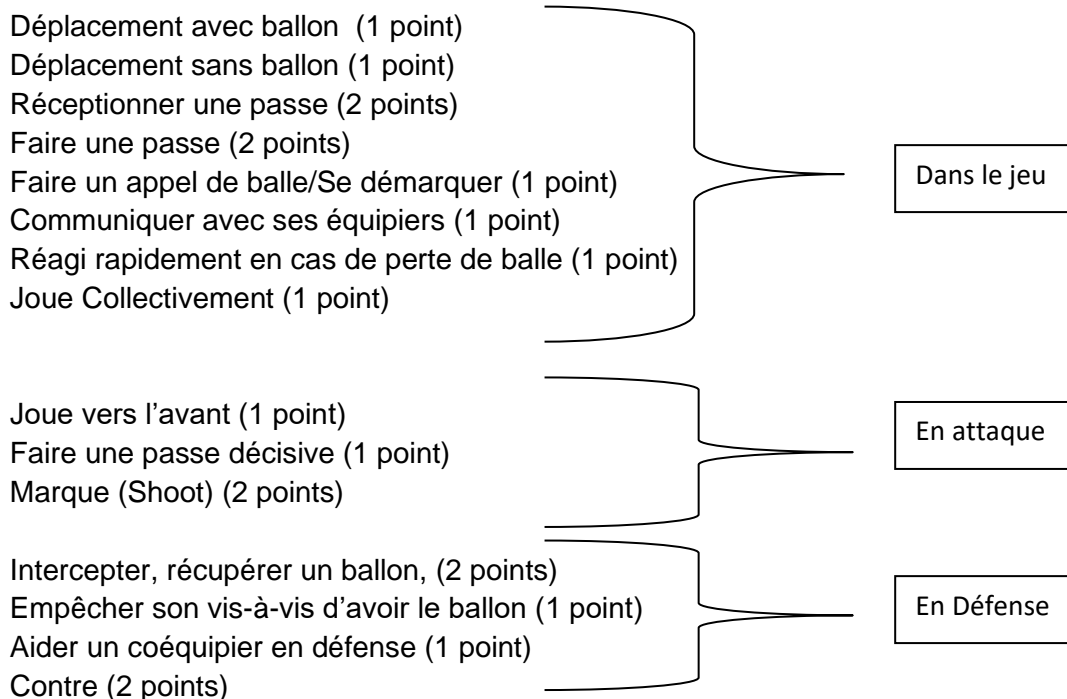


2) Séquence d'opposition en sports collectifs choisi dans le cadre de deux sports collectifs totalisant une durée de 30 minutes environ.

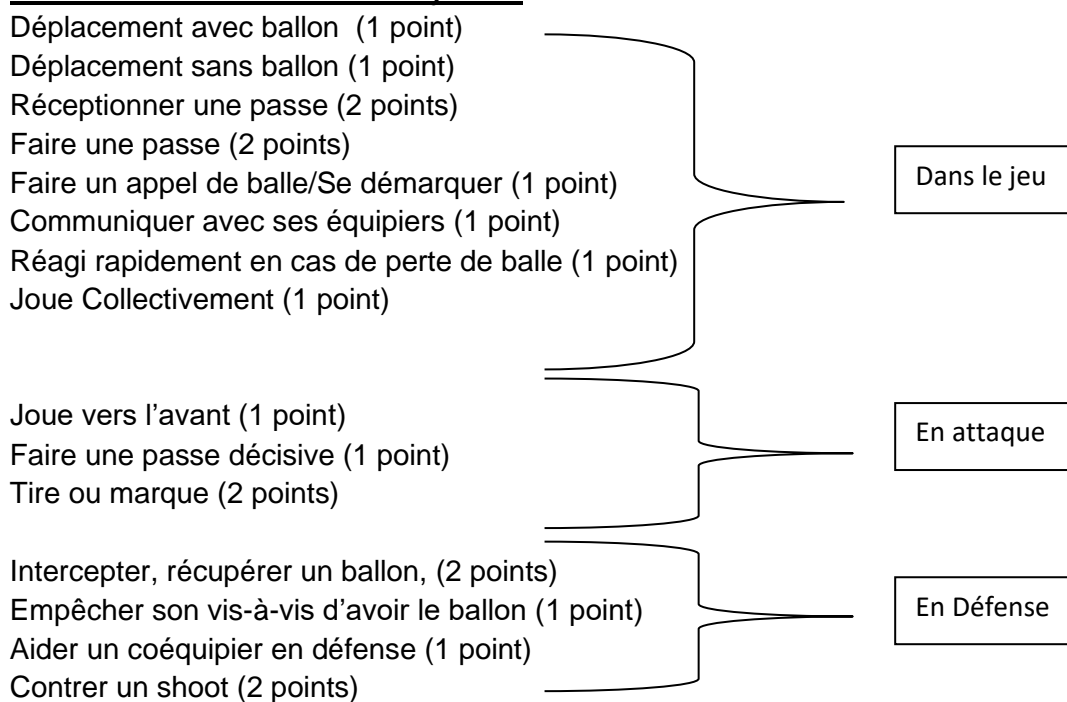
Epreuve consistant à participer à deux rencontres dans deux disciplines différentes, une mention et une hors mention : Basket-Ball et Football.

Protocole : Le candidat est évalué sur la technique, le sens tactique, la coopération avec ses partenaires et l'opposition avec ses adversaires dans les différentes phases du jeu (Attaque et défense).

Match de Basket Ball : Evaluer le joueur



Match de Football : Evaluer le joueur



3) Equivalences pour les TEP :

- *Les personnes titulaires d'un diplôme délivré par une Fédération sportive agréée par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative sont exemptées des tests pré cités.*
- *Il en est de même pour les titulaires du BAPAAT et de tout diplôme de niveau 4 (ou supérieur) dans le champ du sport.*

Les tests d'entrée en formation

Dates des tests de sélection :

Les candidats reçus aux épreuves d'exigences préalables se présentent aux tests d'entrée qui comportent :

1) Un écrit

Epreuve écrite de 1h30 – Sujet de culture générale sur le sport en France.

Evaluation sur : Orthographe, syntaxe, cohérence des arguments, réponse adaptée au sujet, culture générale sportive.

2) Un entretien professionnel

Entretien oral. L'entretien s'effectue à partir du dossier d'inscription. Il vise à vérifier la réelle sensibilité du candidat à l'animation sportive, à faire le point sur le projet personnel et professionnel du candidat stagiaire, sur sa motivation, à décider de son orientation.

3) Un dossier

Mesurer les acquis antérieurs et la motivation ainsi que le projet professionnel du candidat.